

Téléchargement : dessine moi un pirate...

Après que le Sénat a voté en faveur du texte Création et Internet porté à bout de bras par Christine Albanel, la ministre de la Culture, la Cnil (Commission nationale informatique et liberté) avait sévèrement critiqué le projet de loi, considérant le texte [comme dangereux](#).

Au début du mois de novembre, la [Cnil](#) donnait son avis sur les [objectifs de la loi](#) : « *Les seuls motifs invoqués par le gouvernement afin de justifier la création du mécanisme confié à l'Hadopi résultent de la constatation d'une baisse du chiffre d'affaires des industries culturelles. À cet égard, elle déplore que le projet de loi ne soit **pas accompagné d'une étude qui démontre clairement que les échanges de fichiers via les réseaux pair à pair sont le facteur déterminant d'une baisse des ventes*** ». La Commission rejoint ici les nombreux observateurs qui soulignent que le [p2p](#) **ne peut être tenu responsable** de tous les maux d'une industrie qui a raté le virage du numérique.

Pour autant, une récente étude vient de chiffrer l'impact du piratage sur Internet pour l'industrie culturelle. Ce **téléchargement illégal en France aurait coûté 1,3 milliard d'euros en 2007** selon les cabinets de conseil Tera Consultants et Equancy. Ces derniers se basent sur des chiffres du **Snep** et de l'**Alpa** (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle) pour l'industrie cinématographique. Ainsi, selon l'étude : « **10 % des téléchargements illégaux remplacent des achats légaux** ».

Des pratiques qui ont un coût social puisque ce seraient alors **5.700 emplois ainsi détruits** par le piratage. Une étude menée notamment par le cabinet Equancy dont le leitmotiv sur leur site est : « *d'aider les grandes entreprises internationales dans leur combat permanent pour **rester ou devenir leaders dans leur industrie**, en tirant le meilleur parti possible de leurs investissements marketing et communication* » ...

On regrettera donc un manque de vision globale du secteur, la prise en compte des moyens mis en place pour de nouvelles **plate-formes légales** ou encore l'agrégation **d'autres chiffres que ceux des représentants des producteurs** qui apportent forcément une vision partisane et limitée du problème.